

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-04\_04\_11\_2015-DE  
Reçu le 09/11/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2015 À 17H00**

L'an deux mille quinze, le quatre novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Conseillers Municipaux  
en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

**Absents avec procurations :**

Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI donne procuration à Maitre Juliana CHICHMANIAN

Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur le Maire

Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY

**Absent excusé :**

Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**4/ OBJET : ORGANISATION DU COMBAT NAVAL FLEURI 2016.  
DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL PACA ET  
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES**

**Madame Pasquale HATTEMBERG, Adjointe au Maire, expose à ses collègues**

La Commune de Villefranche-sur-Mer organisera le 15 février 2016 le 113<sup>ème</sup> Combat Naval Fleuri.

Cette bataille de fleurs met à l'honneur une flotte de pointus ornés de fleurs du pays, qui défilent sur le Port de la Santé.

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-04\_04\_11\_2015-DE  
Reçu le 09/11/2015

Elle est également une journée de découverte pour les touristes, des lieux qui constituent le patrimoine de la commune, grâce à des animations organisées sur les quais ou dans les musées de la citadelle.

Le budget prévisionnel est le suivant :

- Dépenses : 25 000,00 Euros
- Recettes :
  - Subvention du Conseil Régional = 4 000,00 Euros
  - Subvention du Conseil Général = 4 000,00 Euros
  - Stands = 300,00 Euros
- Autofinancement = 16 700,00 Euros

Il leur propose :

- D'approuver le budget prévisionnel de la manifestation joint à la présente délibération
- De solliciter les subventions du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Général des Alpes-Maritimes
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les sponsors ou mécénats, privés ou publics, pour cette manifestation

Les crédits seront inscrits au budget 2016.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives